



HAL
open science

La construction conjugale dans les familles homoparentales

Martine Gross, Jérôme Courduriès

► **To cite this version:**

Martine Gross, Jérôme Courduriès. La construction conjugale dans les familles homoparentales : Une organisation financière communautaire ou indépendante ?. Politiques sociales et familiales, 2015, 120, pp.45-60. 10.3406/caf.2015.3114 . halshs-01290947

HAL Id: halshs-01290947

<https://shs.hal.science/halshs-01290947>

Submitted on 29 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La construction conjugale dans les familles homoparentales

Une organisation financière communautaire ou indépendante ?

Mots-clés

- Familles homoparentales
- Organisation financière
- Ressources
- Couple
- Norme

Martine Gross

École des hautes études en sciences sociales – Centre d'études en sciences sociales des religions (CeSor).

Jérôme Courduriès

Université Toulouse Jean Jaurès – Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires – Centre d'anthropologie sociale (LISST – CAS).

Les débats dans la société française quant à la reconnaissance juridique des couples de même sexe et des familles homoparentales ont rendu nécessaire de mieux connaître leur quotidien, les normes qui les traversent, les différences et les similitudes entre les conjugalités homosexuelles et hétérosexuelles, entre les familles homoparentales et les autres. Nombre de questions méritent d'être étudiées, mais une seule est abordée dans cet article : comment les couples homosexuels élevant un ou plusieurs enfants ou en voie d'accueillir un premier enfant s'organisent-ils financièrement ? Les ressources matérielles font-elles l'objet d'une mutualisation et, dans ce cas, quelle forme prend-elle ? Ou bien, au contraire, sont-elles un enjeu dans le maintien d'une forme d'indépendance au sein du couple ? Le choix de traiter des usages financiers conjugaux résulte de ce qu'ils constituent un indicateur tout à fait intéressant de la nature des relations sociales (Zelizer, 1994) et, ici, de la construction et de l'entretien de la relation amoureuse et familiale.

Après avoir été étudiée à la fin des années 1980 et au début des années 1990 [Singly (de), 1987 ; Le Gall et Martin, 1990], la question des finances conjugales a été longtemps délaissée par la sociologie et l'anthropologie francophones. Ces dernières s'y sont à nouveau intéressées à la faveur de la recherche d'Agnès Martial sur les usages de l'argent dans les familles recomposées après divorce (2003 et 2005), et des travaux collectifs menés par Agnès Martial, Hélène Belleau et Caroline Henchoz (Belleau et Henchoz, 2008 ; Martial, 2009 ; Belleau et Martial, 2011). Les échanges financiers ordonnent les positions de chacun, chacune, dans la constellation familiale et accompagnent des liens qui se transforment avec le temps, des liens qui peuvent continuer à exprimer une forte solidarité, devenir au contraire conflictuels ou se dis-

tendre au fur et à mesure que des couples se recomposent (Martial, 2005, p. 82). L'enquête de Caroline Henchoz sur les couples hétérosexuels en Suisse montre que les idéaux romantiques mettant en avant le désintéret matériel en amour contribuent paradoxalement à maintenir de profondes inégalités dans le couple (2008). La sociologue illustre également, avec d'autres travaux, comment la répartition des ressources financières et des dépenses dans le couple recoupe toujours la différence des sexes et contribue même à la construire (Pahl, 1989 ; Vogler, 1998 ; Elizabeth, 2001 ; Nyman, 2003).

Par ailleurs, la visibilité croissante, dans les années 1990, des familles homoparentales et des couples de même sexe a permis l'éclosion de nouvelles recherches sur leur vie quotidienne. Ces travaux se proposaient à la fois d'éclairer des pratiques conjugales et familiales émergentes et de revisiter les questions travaillées par les sociologues et les anthropologues de la famille contemporaine. Toutes les recherches en sciences sociales, peu nombreuses là aussi, qui ont étudié l'organisation matérielle et financière dans les couples homosexuels sans enfant montrent que l'indépendance et l'autonomie financière au sein du couple restent des valeurs importantes (Dunne, 1997 ; Carrington, 1999 ; Burns *et al.*, 2008 ; Courduriès, 2011). Dans le même temps, d'autres études montrent que la plupart des couples hétérosexuels mettent toujours en commun tout ou partie de leurs ressources financières et adoptent une gestion plus ou moins communautaire de leurs dépenses (Ponthieux, 2012) mettant ainsi en évidence la force de la norme de mutualisation conjugale.

L'exigence d'autonomie n'implique pas un renoncement à d'étroites solidarités conjugales, observables notamment dans une répartition des dépenses communes ou

dans la participation de chacun, chacune, au prorata de son niveau de revenus, à un achat important tel qu'une maison, un appartement ou une auto. Également mis en évidence pour les couples hétérosexuels contemporains, notamment par Caroline Henchoz et Hélène Belleau, l'idéal d'égalité et de solidarité conjugales et l'impératif de taire le détail des transactions financières dans la sphère conjugale et familiale paraissent encourager, chez les couples de même sexe, une forme de mise en commun, au moins partielle, des revenus. Mais pour ce qui est des familles homoparentales, champ de recherche pourtant désormais bien investi, les sciences sociales se sont peu intéressées aux usages de l'argent. Elles ont privilégié d'autres angles d'analyse tels que l'émergence du désir d'être parent (Gratton, 2008), les relations à la famille élargie (Gross, 2009 ; Herbrand, 2014) ou la confrontation aux normes traditionnelles de genre (Descoutures, 2010), ou bien ont adopté un point de vue surplombant, en étudiant les modes d'accession à la filiation et à la parentalité et la manière dont ces modes s'inscrivent dans les normes générales de la parenté et, éventuellement, participent à leur mise en question (Lewin, 1993 et 2009 ; Cadoret, 2002 ; Gross, 2012 ; Tarnovski, 2010 ; Herbrand, 2008). L'enquête Fonctionnement des familles homoparentales (FHP) initiée début 2012 est donc, de ce point de vue, relativement pionnière.

Les femmes et les hommes en couple avec une personne du même sexe organisent-ils leurs finances selon des principes différents de ceux des couples hétérosexuels ? Comment l'argent est-il géré dans le couple : les couples de même sexe adoptent-ils une logique communautaire ou plus indépendante ? Mettent-ils en commun totalement ou partiellement leurs revenus ou conservent-ils des comptes totalement séparés ? S'engagent-ils dans des dépenses communes telles que l'achat du logement ou d'autres biens immobiliers ? Observe-t-on des différences entre couples de femmes et couples d'hommes ? C'est à ces questions que cet article tente de répondre en examinant d'abord le poids de la norme de mutualisation sur les pratiques conjugales, ensuite la manière dont la mise en commun peut être favorisée par le désir du couple de s'engager dans la durée et d'être visible. Mais, en tout premier lieu, il paraît nécessaire de s'attarder sur les conditions dans lesquelles les données observées ici ont été recueillies.

L'enquête Fonctionnement des familles homoparentales

L'enquête FHP 2012 repose sur un protocole double, quantitatif et qualitatif : un questionnaire mis en ligne de

début janvier à fin mars 2012 et des entretiens avec une partie des répondant-e-s ayant accepté de rencontrer les chercheurs. Concernant le questionnaire, les réponses de 162 hommes et de 462 femmes vivant en couple et ayant un ou plusieurs enfants ou attendant la naissance ou l'arrivée d'un premier enfant ont été recueillies. Si les personnes ont répondu au questionnaire sur le mode de l'adhésion (ce qui constitue un biais connu en sciences sociales), ce ne sont pas pour autant des militants confirmés puisque, pour la première fois dans une enquête sur l'homoparentalité en France, près de la moitié des 624 enquêtés n'a jamais adhéré à une association de personnes homosexuelles. Le recrutement pour cette enquête s'est fait grâce à des appels à témoignage diffusés par des lettres électroniques d'information sur la situation des homosexuels dans la société comme celles de Yagg ou du magazine Têtu, deux médias plutôt dédiés au lectorat homosexuel, sur des sites généralistes s'adressant à un public féminin comme aufeminin.com et par effet boule de neige. Les répondant-e-s n'avaient alors plus qu'à compléter le questionnaire sur le site internet de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). La recherche vise à étudier la manière dont se constituent les familles homoparentales aujourd'hui en France, la façon dont sont prises en charge les tâches domestiques et parentales, les liens qui se tissent au sein de ces familles souvent constituées de deux pères, de deux mères, voire de plus de deux parents, les relations, enfin, que ces foyers entretiennent avec leur réseau de parenté. Cet article ne présente donc qu'une partie des résultats.

Les participants à l'enquête FHP 2012 sont âgés en moyenne de 37 ans, les hommes étant relativement plus âgés que les femmes, avec un niveau élevé d'éducation (88 % ont un diplôme universitaire et 71 % ont un niveau supérieur à baccalauréat + 3), les hommes étant significativement plus nombreux à avoir un niveau supérieur à baccalauréat + 5 ; 96 % des enquêtés vivent sous le même toit ; 4 % déclarent être un couple non cohabitant. En majorité cadres de la Fonction publique, cadres d'entreprise (surtout les hommes) ou professionnels intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la Fonction publique et assimilée (surtout les femmes), leur revenu mensuel, en moyenne, est compris entre 1 000 euros et 2 000 euros pour les femmes et entre 2 000 euros et 3 000 euros pour les hommes. Dans la plupart des cas, les deux membres du couple travaillent (92 %). Ils résident dans des communes de toute taille (15 % dans des communes de moins de deux mille habitants, 36 % dans les communes de plus de cent mille habitants, 28 % dans des

communes de plus de deux cents mille habitants), 36 % résident en Île-de-France. Les autres sont répartis dans toutes les régions. 64 % des répondant-e-s ont contracté un pacte civil de solidarité (pacs). Plus de la moitié (51 %) des 405 mères répondantes ont eu recours à l'assistance médicale à la procréation avec don de sperme pour concevoir l'aîné, 25 % sont devenues mères de leur premier enfant dans une union hétérosexuelle antérieure, 14 % ont conçu leur premier enfant à l'aide d'un donneur connu, 8 % se sont tournées vers la coparentalité et 2 % avaient adopté. Du côté des 139 pères, presque la moitié (45 %) sont devenus pères de leur premier enfant dans une union hétérosexuelle antérieure, 22 % ont eu recours à une gestation pour autrui, 18 % se sont tournés vers la coparentalité et 13 % ont adopté. La plupart de ces caractéristiques sont récapitulées dans le tableau 1 (annexe, p. 58). L'échantillon ne prétend pas être représentatif car on ne dispose d'aucune donnée sur la population de référence. Toutefois, les participant-e-s à l'enquête FHP affichent des profils sociodémographiques relativement variés. L'échantillon est davantage diversifié que lors d'autres enquêtes sur cette population ⁽¹⁾. Bien que diversifié, il présente des caractéristiques différentes de la population française puisqu'en moyenne les participants sont plus jeunes, plus diplômés et appartiennent à des professions et catégories socioprofessionnelles supérieures. Ces différences sont probablement imputables aux caractéristiques de la population interrogée mais elles sont peut-être aussi le résultat d'un mode spécifique de recueil des données.

De nombreuses questions ont été posées aux répondant-e-s sur la nature de leurs revenus et de leurs dépenses, sur le type de gestion (commune ou séparée), sur l'entraide en cas de difficultés financières. Le questionnaire comptait au total plus de quatre cents questions dont on ne peut ici faire état en totalité. Aucune ne permettait à elle seule d'évaluer le degré d'indépendance ou, au contraire, d'interdépendance dans l'organisation matérielle conjugale. Pour explorer les différentes formes d'organisation matérielle au sein des familles homoparentales, quatre

indicateurs ont été choisis qui signalent l'investissement dans une forte communauté conjugale : la possession d'un compte joint bien entendu, mais aussi l'acquisition en commun d'un logement ou de biens immobiliers en dehors du logement, et l'intervention dans les finances du ou de la partenaire ⁽²⁾.

Mutualisation des ressources : quelles pratiques conjugales ?

Quelques caractéristiques des répondant-e-s qui s'organisent de manière communautaire

Dans l'enquête FHP 2012, les 112 enquêtés chez lesquels on trouve une organisation matérielle plus communautaire, c'est-à-dire qui sont propriétaires ensemble de leur logement, qui ont un compte commun et qui interviennent (eux-mêmes ou leur compagnon-compagne) dans les finances de leur partenaire, vivent, pour les deux tiers, dans une agglomération de moins de cinquante mille habitants. Ils vivent ensemble pour la plupart (87 %) depuis plus de cinq ans, sont pacsés (83 %) et bon nombre le sont en moyenne depuis sept ans. Ils ont pour la plupart au moins un enfant issu d'un projet parental du couple formé avec leur partenaire actuel-le, il s'agit donc surtout de « familles *de novo* » ⁽³⁾ et souvent l'aîné a été conçu par insémination artificielle avec donneur (IAD). Enfin, on les trouve plus souvent parmi ceux qui ont adhéré à une association LGBT (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transsexuel-le-s).

Ceux qui adoptent une organisation matérielle dans laquelle leurs ressources sont mêlées témoignent d'une installation dans la vie conjugale à la manière du processus d'institution conjugale observé chez les couples hétérosexuels (Kaufmann, 1992). On observe une plus grande densité de couples de même sexe qui partagent leurs ressources dans les communes plus petites ⁽⁴⁾ alors que dans les plus grandes villes, la logique communautaire est moins fréquente. Les explications sont certainement variées. Parmi elles, on peut envisager que, dans les petites villes, dans les villages et à la campagne, où les réseaux d'interconnaissance sont beaucoup plus denses,

(1) Parmi ces enquêtes par questionnaire, quatre ont été menées par Martine Gross auprès des adhérents de l'Association des parents gays et lesbiens (APGL) en 1997, 1998, 2001 et 2005. En 2001, 221 femmes et 64 hommes avaient complété le questionnaire. 30 % des enquêté-e-s vivaient à Paris et 21 % en zone rurale, le reste en province dans des communes de tailles diverses. En 2005, 270 femmes et 66 hommes avaient complété le questionnaire : 41 % habitaient en région parisienne, 18 % dans une zone de moins de deux mille habitants et les autres se répartissaient dans des communes de tailles diverses. Ces enquêtes ont donné lieu à quelques publications citées en bibliographie.

(2) La question était posée de la manière suivante : « Concernant vos ressources personnelles, qu'est-ce qui correspond le mieux à votre organisation ? : chacun-e gère son argent et ses propres comptes ; vous intervenez dans la gestion des finances de votre partenaire ; votre partenaire intervient dans la gestion de vos finances ».

(3) On entend par « familles *de novo* », celles où l'aîné des enfants a été conçu dans le cadre conjugal actuel et par « familles recomposées », celles pour lesquelles un enfant au moins n'est pas né dans le cadre conjugal actuel.

(4) On n'en déduit pas pour autant qu'il s'agit de localités rurales.

Régression logistique

Une régression logistique a été réalisée pour évaluer l'effet des variables femme (= être une femme), revenus du foyer, écarts de revenus, diplômes, taille de la commune, ancienneté de la vie commune et statut du couple sur chacun des indicateurs figurant dans les différents tableaux de cet article. Le modèle de régression logistique permet d'étudier les effets d'une variable, les autres étant égales par ailleurs. Les coefficients significativement différents de 0 au seuil de significativité de 5 % ($p < 0,05$) sont en gras.

Variables	Écart type	Propriétaire du logement		Propriétaire autre bien immobilier		Compte commun		Intervention dans les comptes de l'autre	
		Coef	p	Coef	p	Coef	p	Coef	p
Être une femme	0,44	0,22	0,47	0,22	0,47	-0,19	0,46	-0,29	0,17
Écart revenu	0,91	0,16	0,23	0,16	0,23	-0,25	0,04	-0,08	0,44
Revenus couple	1,83	0,11	0,16	0,11	0,16	0,17	0,02	-0,18	< 0,01
Diplômes	1,03	-0,11	0,40	-0,11	0,40	0,14	0,19	0,06	0,54
Taille de la commune	1,80	0,03	0,63	0,03	0,63	-0,05	0,38	-0,08	0,12
Ancienneté de la vie commune	1,07	0,76	< 0,01	0,76	< 0,01	0,62	< 0,01	0,33	< 0,01
Pacte civil de solidarité	0,47	0,65	0,03	0,65	0,03	1,47	< 0,01	0,20	0,30

Source : *Enquête Fonctionnement des familles homoparentales, 2012.*

Plus le seuil de significativité p est petit, plus le résultat est significatif. Le coefficient de régression indique l'importance relative de l'effet de la variable considérée sur l'indicateur. Ainsi, l'ancienneté de la vie commune dont le coefficient de régression est 0,76, c'est-à-dire plus élevé que toutes les autres variables, a l'impact le plus important sur le fait d'être propriétaire ensemble du logement ainsi que sur les autres indicateurs de mutualisation (propriétaire d'un autre bien, compte commun et intervention dans les comptes de l'autre) car le seuil de significativité p est à chaque fois $< 0,01$.

la pression sociale encourage les couples à adopter des comportements supposés conventionnels. Il faut souligner que les couples de même sexe vivant dans ces zones ont des revenus moins élevés que les autres et mettent pourtant massivement en commun au moins partiellement leurs revenus, alors que la tendance dans l'ensemble de l'échantillon est à mettre davantage en commun lorsqu'on est financièrement plus doté. Par ailleurs, les femmes et les hommes ayant acquis ensemble un bien immobilier et disposant d'un compte joint sont majoritairement devenus parents dans le cadre d'un projet conjugal⁽⁵⁾ (tableau 2, annexe p. 59, « Modalités familiales »). On observe ainsi combien le fait d'être en couple et d'élever un enfant, en particulier un enfant dont le projet a été conçu dans le cadre de son couple, peut aller de pair avec l'adhésion à une manière relativement conventionnelle d'envisager une organisation de la vie matérielle conjugale favorisant une forme d'interdépendance.

Caractéristiques des répondant-e-s qui s'organisent de manière indépendante

À l'inverse, le plus souvent, les répondant-e-s chez lesquels l'organisation matérielle est de type indépendant, qui ont des comptes séparés, ne sont pas propriétaires ensemble, et n'interviennent pas dans les finances l'un de l'autre, ont des revenus moins élevés (inférieurs à 2 000 euros). Ils vivent plus souvent dans une agglomé-

ration de plus de cinquante mille habitants. La plupart ne sont pas pacsés ou alors ils le sont depuis moins de cinq ans. Ils attendent leur premier enfant issu d'un projet parental du couple ou bien ont un ou plusieurs enfants issus d'une union antérieure. Enfin, ces enquêté-e-s n'ont, pour la plupart, jamais adhéré à une association LGBT. Deux figures de couples se distinguent : d'une part, les couples jeunes, à la fois par l'âge et l'ancienneté de leur vie conjugale, et encore peu fortunés et, d'autre part, les couples consécutifs à une séparation et à une reconstitution familiale qui concernent des personnes un peu plus âgées.

Des études menées sur les couples de même sexe, en particulier masculins, ont souligné l'influence importante de la norme d'indépendance (Courduriès, 2011), sans que pour autant on ait pu étudier systématiquement l'impact des caractéristiques socioéconomiques sur le type d'organisation adoptée. Delphine Roy (2005) décrit, parmi les logiques de comptabilité conjugale chez les couples hétérosexuels, celle d'une organisation fortement communautaire (qui se manifeste notamment par une mise en commun de la majorité ou de la totalité des revenus des conjoints) dans laquelle les individualités seraient dissoutes. Des travaux plus récents montrent que les couples hétérosexuels mariés mettent majoritairement leurs revenus dans un compte joint (Ponthieux, 2012).

(5) Ce point est particulièrement développé dans Gross et al., 2014.

Dans l'enquête menée par Jérôme Courduriès auprès de couples gays, aucun n'a organisé ainsi sa vie matérielle (2008 et 2011). Cela traduit probablement leur réticence à fusionner totalement leurs ressources, et leur attachement à une gestion individuelle de leurs propres revenus. Peut-être est-ce également une manière d'éviter une situation conflictuelle. Il faut également noter que, du côté des hommes, les normes masculines traditionnelles leur imposent de gagner leur propre argent et de manifester la plus grande autonomie possible quant aux décisions relatives aux dépenses importantes (Blumstein et Schwartz, 1983, p. 59). Beaucoup de ces couples gays ont cependant opté pour une mise en commun partielle de leurs ressources. Concernant les couples de femmes, les données manquent singulièrement quant à leur manière de gérer leurs finances, tant les enquêtes sur la conjugalité lesbienne sont peu nombreuses et ne se sont pas penchées sur ces questions.

La suite de l'article s'intéresse aux caractéristiques des personnes qui mettent en commun leurs revenus, acquièrent ensemble leur logement ou un bien immobilier autre, ou encore interviennent l'un-e dans les finances de l'autre. Dans un premier temps, l'impact des niveaux de revenu ou d'éducation sur les indicateurs de mutualisation sera analysé, puis seront explorés les effets de l'engagement et de la visibilité du couple. Une régression logistique permettra également d'évaluer l'incidence relative de ces différents facteurs sur chacun des indicateurs de mutualisation, ainsi que celle des diverses modalités de la vie familiale.

Une mutualisation liée au niveau de revenus et à l'éducation

Les données de l'enquête FHP 2012 révèlent l'absence de différences significatives entre les couples de mères et les couples de pères en ce qui concerne la mise en commun partielle ou totale des revenus (tableau 2, « sexe », annexe p. 59). À noter, seules 12 % des familles enquêtées mettent leurs revenus totalement en commun tandis que 65 % d'entre elles mettent leurs revenus partiellement en commun. De ce point de vue, les données semblent rapprocher les répondant-e-s des couples homosexuels sans enfant décrits dans d'autres enquêtes anglo-saxonnes (Dunne, 1997 ; Weeks *et al.*, 2001) ; les couples homosexuels mutualisent leurs ressources mais ne vont pas jusqu'à les joindre complètement. Les couples de parents de même sexe mettent également d'autant plus souvent leurs revenus en commun (totalement ou en partie) que

leurs revenus sont élevés. Un niveau de revenu élevé va donc plus souvent de pair avec une mise en commun partielle ou totale des ressources (tableau 2, « revenus du foyer ») dans un compte joint.

Les couples d'hommes de l'échantillon ont acheté un peu plus fréquemment conjointement leur logement que les couples de femmes (tableau 2, « sexe »). Lorsque leurs revenus sont bas ou moyens, ils sont moins nombreux à acquérir ensemble leur logement et encore moins un bien immobilier autre que le logement (tableau 2, « revenus du foyer – hommes »). Les femmes, comme dans la population générale, ont globalement des revenus moindres par rapport à ceux des hommes et sont nettement moins nombreuses à atteindre le niveau supérieur de revenus. Elles deviennent propriétaires ensemble d'un bien immobilier dès qu'elles entrent dans la catégorie des revenus moyens. Les femmes interviennent proportionnellement moins que les hommes dans la gestion des finances de leur partenaire, tant parmi les niveaux bas que les niveaux hauts de revenus. Et lorsqu'elles ont des revenus élevés, elles interviennent moins souvent dans les comptes de leur partenaire que lorsqu'elles ont des revenus plus faibles (tableau 2, « revenus du foyer – femmes »). Au niveau inférieur de revenus, les femmes comme les hommes interviennent plus souvent dans les comptes de leur partenaire mais ont moins souvent un compte commun.

En ce qui concerne l'accession à la propriété, elle est très logiquement plus fréquente aux revenus plus élevés chez les couples hétérosexuels (Babès *et al.*, 2012) comme chez les couples homosexuels de l'enquête. En revanche, le fait que les couples de parents de même sexe mettent davantage en commun leurs ressources lorsqu'ils ont des revenus élevés tranche par rapport aux couples hétérosexuels chez lesquels c'est à un niveau inférieur de revenus que l'on observe une plus grande communauté conjugale. L'expérience d'une orientation homosexuelle conduit peut-être les individus à connaître des dynamiques biographiques et conjugales spécifiques. Les personnes homosexuelles sont à la confluence de normes contradictoires : d'une part, celles les encourageant à organiser leur vie privée sur le mode conjugal, à s'investir durablement dans une vie de couple et à fonder une famille ; d'autre part, des normes plus spécifiques et forgées dans un contexte de forte stigmatisation de l'homosexualité, les engageant à rejeter toute tentation d'organiser leur vie sentimentale sur le mode du couple et de la famille et à

rester dans l'entre-soi. Ces tensions sont attestées par plusieurs travaux en sciences sociales, tant pour les gays que pour les lesbiennes (McWhirter et Mattison, 1984 ; Courduriès, 2007 ; Costechareire, 2008). Les données de l'enquête suggèrent que, plus les personnes sont détentrices d'un capital culturel et financier, plus, lorsqu'elles sont en couple, elles prennent leurs distances avec cette vision subversive de l'homosexualité et se rapprochent des modes d'organisation communément les plus associés à la vie de couple. Les personnes ainsi dotées ressentent probablement moins de crainte à s'approprier les normes conjugales dominantes dans un contexte social et politique qui, s'il est plus favorable qu'autrefois, se caractérise par des polémiques récurrentes à propos de la conjugalité de même sexe et des familles homoparentales. Cependant, les femmes mettent plus rapidement leurs ressources en commun lorsque les revenus de leur foyer augmentent mais en préservant une forme d'indépendance car elles s'abstiennent davantage que les hommes d'intervenir dans les comptes de leur partenaire. Le constat a été fait pour le niveau de revenus, mais un niveau d'éducation plus élevé conduit aussi les femmes en couple de même sexe à opter pour une plus grande autonomie dans la gestion de leurs finances (tableau 2, « diplômés – femmes ») ; l'écart entre diplômés élevés et diplômés peu élevés est, en revanche, peu significatif pour les hommes.

Pour les couples hétérosexuels, seules les données de l'enquête Emploi du temps 2010 de l'Institut national de la statistique et des études économiques sont disponibles concernant la mise en commun totale des revenus dans un compte joint (Ponthieux, 2012). Il est donc difficile de mener une comparaison systématique avec les données recueillies auprès des couples de parents de même sexe, puisque, dans la population étudiée, lorsqu'il y a mise en commun, elle est partielle dans une écrasante majorité des cas. On peut, cependant, esquisser une mise en perspective. La majorité des couples de sexe différent mettent en commun tous leurs revenus (64 %), attitude favorisée par la tradition du mariage, la présence d'enfants et l'inactivité professionnelle d'un des membres du couple. L'enquête Emploi du temps 2010 met en évidence des liens étroits entre mise en commun des revenus et niveau de revenus. Elle montre ainsi une tendance incitant les couples hétérosexuels dont le niveau de vie est élevé à mettre moins souvent leurs revenus totalement en commun. Le constat est sensiblement identique pour les niveaux d'études : qu'il s'agisse du diplôme de la femme ou de celui de l'homme, la part de couples hétérosexuels qui mettent les revenus totale-

ment en commun est d'autant plus faible que les niveaux de diplôme sont élevés. Bien qu'on ne puisse comparer *stricto sensu* la mise en commun totale des revenus dans un compte joint et l'adoption d'une organisation matérielle communautaire, la mise en regard de ces deux paramètres est instructive.

Les logiques d'organisation financière de la vie conjugale dans l'échantillon apparaissent très corrélées non seulement aux données démographiques (taille de la commune, statut conjugal, modalité de constitution de la famille, ancienneté du couple, voir tableau 2) mais aussi au statut socioéconomique, en particulier les niveaux de revenus et de diplôme. Ces facteurs ont parfois des effets différents de ceux observés dans la population hétérosexuelle. Les explications sont très certainement diverses mais sont sans doute aussi en partie liées à la manière dont le couple est visible dans son environnement proche.

Une logique conjugale communautaire liée à l'engagement et à la visibilité du couple

Au moment où l'enquête FHP a été menée, les couples de même sexe n'avaient pas encore accès au mariage. Cependant, le pacs leur permettait de formaliser davantage leur situation conjugale ; 64 % des répondant-e-s, soit 397 personnes, ont déclaré avoir contracté un pacs. Parmi ces couples pacés, 83 % ont déclaré mettre en commun tout ou partie de leurs revenus, alors qu'ils ne sont que 40 % à le faire lorsqu'ils ne sont pas pacés (tableau 2, « statut du couple »).

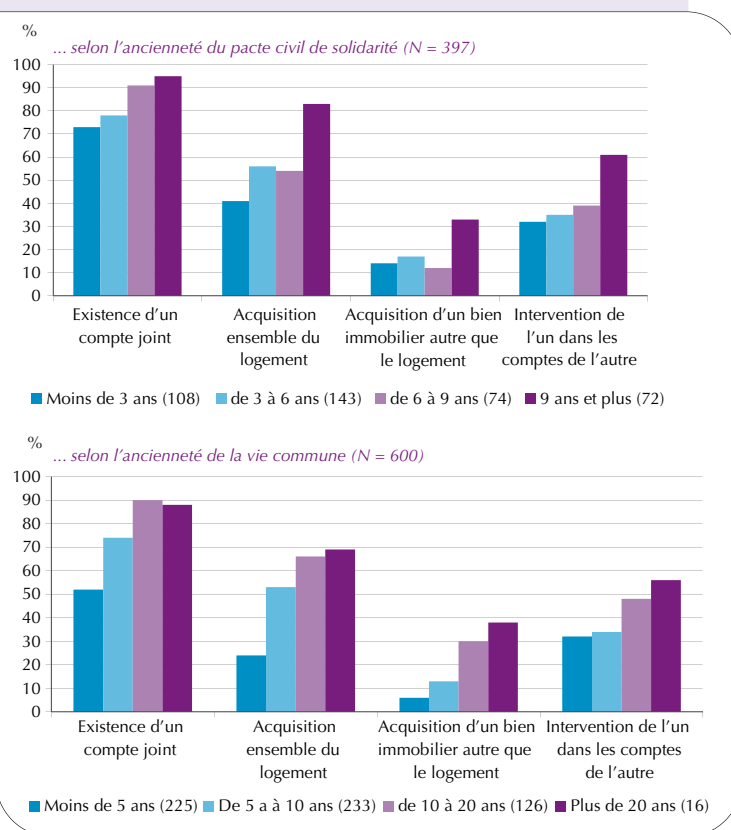
D'autres travaux menés auprès des couples de sexe différent ont également montré de fortes corrélations entre la mise en commun des revenus sur un même compte et le statut matrimonial. Selon l'enquête Emploi du temps de 2010, la mise en commun totale des revenus apparaît plus fréquente dans les couples hétérosexuels quand ils sont mariés ou ont des enfants. Elle le serait moins lorsqu'il ne s'agit pas d'une première union (Burgoyne et Morison, 1997 ; Martial, 2002 ; Buisson et Lapinte, 2013), même si des études nuancent cette différence (Vogler *et al.*, 2008). Néanmoins, cela ne veut pas dire que c'est la contractualisation d'un mariage ou, pour la population étudiée ici, d'un pacs, qui conduit nécessairement à l'ouverture d'un compte joint. D'ailleurs, seulement 6 % des répondant-e-s ayant au moins un compte joint déclarent l'avoir ouvert à l'occasion de leur pacs, la plupart l'ayant ouvert à l'occasion de la cohabitation ou de l'achat du logement (82 %).

En ce qui concerne le logement, 56 % des couples pacsés de l'enquête – les couples d'hommes (63 %) plus encore que les couples de femmes (54 %) – l'ont acquis ensemble, alors que seuls 22 % des non pacsés l'ont fait ; 18 % des couples pacsés, pour seulement 7 % de ceux non pacsés, ont acquis ensemble un bien immobilier en dehors de leur logement. En outre, 40 % des couples pacsés déclarent que l'un intervient dans les finances de l'autre, alors qu'ils ne sont que 29 % à le faire lorsqu'ils ne sont pas pacsés. Le fait d'être lié par un pacs semble ainsi aller de pair avec l'usage plus fréquent d'un compte joint, l'acquisition ensemble du logement ou d'un bien immobilier, et une gestion communautaire des finances. De surcroît, plus le pacs est ancien et plus les couples de même sexe s'organisent de manière communautaire (graphique 1), quel que soit celui des quatre indicateurs considéré. Lorsque le pacs est récent, certains couples conservent davantage d'autonomie financière.

La régression logistique réalisée sur chacun des indicateurs pour évaluer l'effet du genre, des revenus du foyer, des écarts de revenus, des diplômes, de la taille de la commune, de l'ancienneté de la vie commune et du pacs montre que plus encore que les revenus, l'ancienneté de la vie commune influe positivement sur tous les indicateurs de mutualisation considérés. Être pacsé influe aussi positivement sur tous les indicateurs excepté le fait d'intervenir dans les comptes de son ou sa partenaire. Les effets du sexe, du niveau d'éducation, de la taille de la commune sur les indicateurs de mutualisation s'effacent devant l'ancienneté de la vie commune et la conclusion d'un pacs. Le niveau de revenus a toutefois un impact sur l'existence d'un compte commun mais inférieur à celui de l'ancienneté de la vie commune et du pacs. Enfin, l'écart de revenus entre les deux membres du couple a un effet négatif sur l'ouverture d'un compte commun mais cet effet est moindre que celui des facteurs précédents (encadré, p. 48).

Les couples de même sexe semblent donc plutôt opter pour une combinaison entre indépendance et partage. L'enquête FHP, qui comptait plus de femmes que d'hommes parmi les répondants, semble indiquer que les femmes en couple homosexuel avec enfant ne sont pas plus que les hommes portées à une mutualisation totale. Il est toutefois important de souligner que, sur la longue durée, les couples de même sexe ont tendance à davan-

Graphique 1 – Indicateurs de mutualisation...

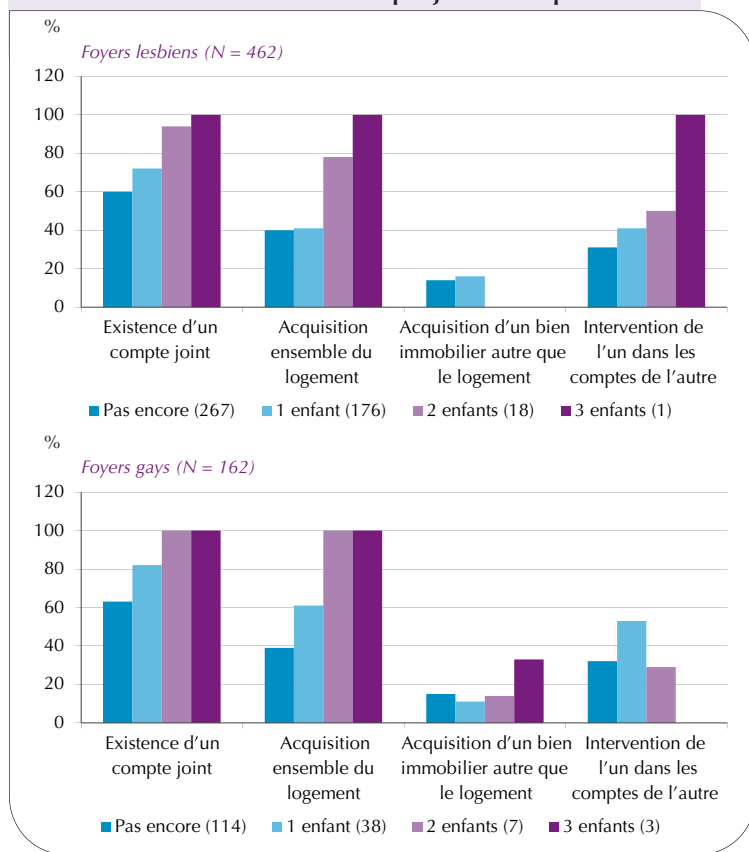


Source : Enquête Fonctionnement des familles homoparentales, 2012.
Lecture : 73 % des 108 couples qui se sont pacsés entre 2009 et 2012 possèdent un compte joint ; 24 % des 225 couples dont l'ancienneté de la vie commune est inférieure à cinq ans ont acquis ensemble leur logement.

tage mutualiser. Cela se comprend si on considère que la vie conjugale sous le même toit revêt une signification tout à fait particulière pour les couples homosexuels. Dans une société où le statut de l'homosexualité et du couple homosexuel reste singulier, la vie sous le même toit pour deux personnes du même sexe les soumet, plus que les couples hétérosexuels, au regard des autres, et leur confère une visibilité inédite. Celle-ci contribue à « banaliser l'homoconjugalité et à estomper, par là même, les spécificités qui peuvent être assignées aux orientations homosexuelles » (Costechareire, 2008, p. 28). Elle représente aussi pour eux une forme d'engagement significative (Courduriès, 2011) qu'ils peuvent associer à une mise en commun de leurs ressources, au moins partielle, tout en préservant une forme d'indépendance.

Tant la fréquence de la mise en commun de tout ou partie des revenus que, plus largement, une organisation matérielle

Graphique 2 – Indicateurs de mutualisation et nombre d'enfants issus d'un projet du couple



Source : Enquête Fonctionnement des familles homoparentales, 2012.

Lecture : 60 % des 267 foyers lesbiens qui n'ont pas (ou pas encore) d'enfants issus d'un projet du couple possèdent un compte joint. C'est le cas de 72 % des 176 foyers lesbiens qui ont un enfant issu d'un projet parental du couple.

communautaire avec la construction d'un patrimoine commun, semblent ainsi corrélées à l'ancienneté de la vie commune dans la population de l'enquête FHP. En-dessous de cinq ans de cohabitation, qu'ils aient contracté un pacs ou non, les répondant-e-s sont 43 % à verser une partie de leurs ressources sur un compte joint et il suffit d'attendre dix ans de cohabitation pour que non seulement ce pourcentage atteigne 81 % mais également que la tendance soit nettement à la communauté conjugale (graphique 1). Ces données sont à mettre en rapport avec le fait que les couples pacés sont plus nombreux parmi ceux qui ont une communauté de vie plus ancienne.

Être ensemble depuis longtemps, vivre sous le même toit, se pacser et se marier sont autant de manières d'institutionnaliser la relation conjugale. Cette montée en visibilité du couple de même sexe semble aller de pair avec une orga-

nisation matérielle communautaire plus fréquente, sans que l'on puisse y voir une relation systématique de cause à effet. Devenir parent, fonder une famille, cela contribue à projeter le couple dans la durée, participe de son institutionnalisation et renforcent aussi sa visibilité. En même temps, l'arrivée d'un enfant amène de nouvelles charges auxquelles se confronte le couple dont les deux membres ne sont jamais les deux parents biologiques, presque jamais les parents légaux et, parfois, pas les parents d'intention. Il convient désormais d'observer comment les modalités de constitution de la famille, relativement diverses dans les foyers homoparentaux, influent sur la nature de l'organisation économique conjugale.

Les modes de fondation de la famille homoparentale

L'arrivée d'un ou plusieurs enfants dans un foyer lesbien ou dans un foyer gay augmente la probabilité de la mise en commun des ressources et de l'acquisition ensemble du logement ; 39 % des couples de l'enquête (37 % pour les femmes, 47 % pour les hommes) ont deux enfants et plus. Lorsque les enfants sont arrivés dans un foyer fondé par un couple de femmes, plus il y a d'enfants, plus il est probable d'observer l'exis-

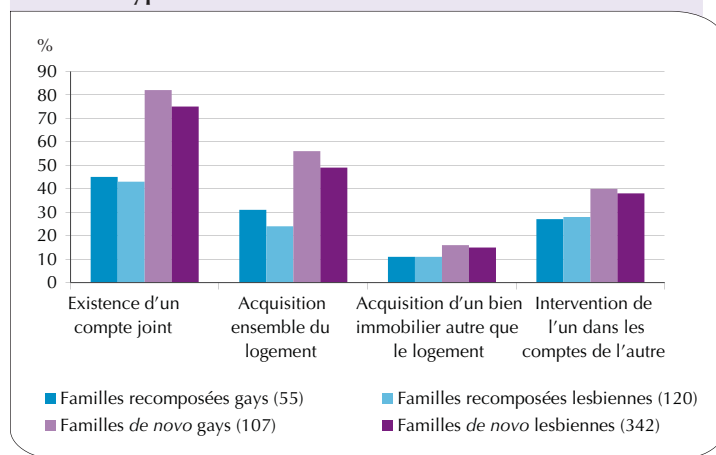
tence d'un compte commun, l'acquisition ensemble du logement, voire d'un bien immobilier autre et une organisation où l'une intervient dans les comptes de l'autre, signant là une organisation matérielle communautaire (graphique 2). Les relations entre ces indicateurs d'interdépendance matérielle et le nombre d'enfants arrivés dans un foyer fondé par deux hommes sont moins évidentes en ce qui concerne l'intervention dans les comptes de l'autre.

La plupart des répondantes (66 %) ont élaboré un projet parental de couple avec leur partenaire actuelle. La nature conjugale du projet parental implique très souvent une organisation matérielle communautaire. Il n'est donc guère étonnant que, dans le cas des familles *de novo*, les quatre indicateurs soient relativement élevés. Le graphique 3 montre que les femmes ayant constitué une

famille *de novo* ont adopté une organisation légèrement moins communautaire que les hommes dans la même situation. Concernant l'acquisition d'un bien immobilier, l'explication est probablement à chercher du côté des revenus du foyer qui permettent moins souvent à un couple de femmes qu'à un couple d'hommes cet investissement financier. Dans les familles recomposées, le couple a moins souvent un compte joint ou un bien immobilier commun et la gestion des finances est plus souvent individualisée, chacun gérant ses comptes [graphique 3 et tableau 3 (annexe p. 60)]. Lorsque la famille s'est constituée *de novo*, les quatre indicateurs sont plus élevés. Chez les couples de même sexe, élever des enfants issus d'une autre union tend donc à faire décroître le niveau de partage des ressources. En effet, 57 % des familles homoparentales où les enfants sont nés d'une union antérieure n'ont pas de compte commun, pour 24 % des familles *de novo* (tableau 3). Comme le suggèrent les travaux d'Agnès Martial sur les familles recomposées (2005), les partenaires ayant déjà eu une expérience de rupture, et éventuellement expérimenté les difficultés d'une séparation au moment de « démêler » les comptes, peuvent être moins confiants dans la permanence des relations conjugales. Par ailleurs, A. Martial a montré qu'il subsiste bien souvent des transactions financières entre les deux membres d'un couple de parents hétérosexuels qui s'est séparé (2005). Ces liens financiers avec son ancien partenaire pourraient ainsi avoir une incidence sur la mise en commun des revenus et l'organisation matérielle au sein du nouveau couple recomposé. Les couples de même sexe où l'un des partenaires apporte une contribution financière pour un enfant né d'une union antérieure sont plus nombreux (56 %) que les autres (29 %) à ne pas posséder de compte en commun (tableau 4, annexe p. 60). Ils sont aussi plus nombreux (74 %) à ne pas intervenir dans la gestion des finances de leur partenaire. Les hommes et les femmes ne présentent pas de différences significatives sur ce point.

Dans les recompositions familiales, les hommes et les femmes ont ainsi adopté une organisation matérielle plus indépendante que dans les familles *de novo*, au moins en ce qui concerne l'ouverture d'un compte joint et l'acquisition du logement. Les différentes configurations des familles *de novo* (tableau 5, annexe p. 60) montrent que

Graphique 3 – Indicateurs de mutualisation selon le type de famille



Source : Enquête Fonctionnement des familles homoparentales, 2012.

Familles *de novo* : l'aîné des enfants de ces familles a été conçu dans le cadre conjugal actuel ; familles recomposées : un enfant au moins n'est pas né dans le cadre conjugal actuel. Lecture : 45 % des 55 familles recomposées gays possèdent un compte joint. C'est le cas de 75 % des 342 familles *de novo* lesbiennes.

si les hommes et les femmes en coparentalité ont souvent un compte commun, les femmes sont moins souvent (53 %) que les hommes (62 %) propriétaires ensemble de leur logement et elles interviennent moins souvent (13 %) également que les hommes (35 %) dans les comptes l'une de l'autre. En ce qui concerne les couples de femmes ayant opté pour l'IAD ou pour un donneur connu, ils présentent une organisation davantage communautaire pour ce qui concerne la mise en commun des ressources ou l'intervention dans la gestion des finances de l'autre. Par ailleurs, les couples qui ont choisi l'IAD sont plus nombreux à avoir acquis leur logement, ce qui va de pair avec la nature plus souvent conjugale du projet parental dans ces configurations ; 92 % des couples de femmes ayant eu recours à l'IAD pour concevoir l'aîné de leurs enfants ont déclaré qu'il s'agissait d'un projet de couple. C'est le cas également de 83 % de celles qui ont eu recours à un donneur connu. En revanche, aucune analyse des femmes ayant adopté n'a été réalisée compte tenu de leur faible nombre (8 dans la population étudiée).

Pourquoi les femmes ayant eu recours à un donneur connu ont-elles un peu moins souvent (62 %) que celles ayant eu recours à l'IAD (79 %) ouvert un compte joint et se sont moins souvent lancées dans l'acquisition de leur logement ? Les premières se caractérisent par un faible niveau de revenus dans le foyer, ce qui ne favorise ni l'accès transfrontalier à l'IAD ni l'accession à la

propriété. Une autre explication à envisager concerne l'incertitude quant à la place à accorder à ce tiers donneur connu. Si le donneur connu n'est pas un tiers avec lequel elles élèvent leur enfant, sa présence, dans leur environnement, même lorsqu'il n'a pas reconnu l'enfant, fait qu'il n'est pas un étranger. Il n'est pas exclu, par ailleurs, que l'intervention du donneur dans l'accomplissement du projet parental lui confère un statut ambigu dans la vie du couple. Compte tenu, en effet, du lien étroit fait dans les représentations entre sexualité et procréation, est-il si évident dans tous les cas que l'irruption de cet homme ne vient pas perturber la dynamique intraconjugale ? Cependant, pourquoi est-ce différent dans les situations de coparentalité ? Dans ces cas, le statut du ou des copères laisse peut-être moins de place à l'ambiguïté. Ces hypothèses devront être vérifiées lors de recherches ultérieures.

Parmi les couples d'hommes qui ont adopté un enfant, 17 (sur 18 couples, soit 94 %) possèdent un compte joint. C'est le cas également de 26 couples d'hommes sur les 32 (soit 84%) à avoir mené un projet de gestation pour autrui (GPA). Comme pour les couples de femmes ayant eu recours à l'IAD ou à un donneur connu, une telle organisation paraît être liée à la nature conjugale du projet parental. En effet, 14 des 18 hommes ayant adopté leur aîné et 26 des 32 hommes qui ont eu recours à une GPA l'ont fait dans le cadre d'un projet de leur couple actuel. Il est difficile d'aller plus loin, pour les hommes, dans l'examen du détail des familles *de novo* compte tenu du fait que les différences observées sont statistiquement peu significatives. Au-delà de leurs différences, il importe de se demander ce qu'ont en commun les différentes modalités de constitution d'une famille homoparentale. Contrairement à l'IAD en milieu médical, la recomposition familiale, la coparentalité, le recours à un donneur connu, la GPA sont des configurations qui présentent une spécificité : le couple partage avec un ou plusieurs tiers une partie des fonctions parentales (celles liées seulement à la procréation dans le cadre du recours à l'IAD et à la GPA, celles liées aussi à l'élevage des enfants dans le cadre de la recomposition familiale et de la coparentalité). Lorsque ces tiers sont présents dans la vie de l'enfant, peut-être cela influe-t-il sur la nature de l'organisation de l'économie domestique. Il semble que, dans les situations de recomposition familiale, l'organisation conjugale soit moins communautaire. En revanche, dans les situations où le couple a eu recours à un don de sperme en milieu médical, la tierce personne, si elle est présente dans le discours des parents, n'est pas en interaction quotidienne

ni avec l'enfant ni avec ses parents et n'est pas pour eux un « autre » *parent*. Cela pourrait contribuer à expliquer pourquoi dans ces situations une organisation conjugale communautaire et une mise en commun d'une partie des revenus sur un compte joint sont plus fréquentes. En matière de GPA, les statistiques, excepté au sujet de la mise en commun sur un compte joint, sont moins éloquentes.

Conclusion

Alors que les couples hétérosexuels adoptent en nombre une mise en commun totale de leurs revenus, c'est très peu souvent le cas pour les couples de même sexe qui décident de joindre leurs finances. Néanmoins, un nombre significatif adoptent d'autres formes d'intrication de leurs ressources afin de préserver une certaine autonomie pour chacun des deux membres du couple. Les analyses permettent d'identifier trois particularités du point de vue de l'organisation matérielle chez les couples de même sexe qui ont déjà un enfant ou qui attendent son arrivée. Contrairement à ce qui est observé chez les couples hétérosexuels, les couples de même sexe, lorsqu'ils accèdent à des niveaux de diplôme et de revenus élevés, semblent mettre davantage en commun tout ou partie de leurs revenus et adopter une organisation matérielle et financière plus communautaire. Les explications sont sans doute diverses ; mais une peut être avancée car elle est en rapport avec les résultats d'enquêtes qualitatives déjà menées. Un diplôme et des revenus élevés chez les enquêté-e-s semblent agir comme une ressource mobilisée pour assumer de manière transparente une vie conjugale et familiale. Plus que pour les autres couples sans doute, un certain nombre d'aspects organisationnels de la vie conjugale, tels que la cohabitation, la mise en commun d'une partie des revenus, l'acquisition d'un patrimoine commun, peuvent servir à formaliser un engagement réciproque. Ce mouvement est d'autant plus prononcé que les personnes interrogées s'écartent d'une vision subversive de l'homosexualité, organisent leur vie personnelle sur le mode conjugal et fondent une famille avec une ou un partenaire du même sexe.

La seconde particularité tient à la manière dont s'est constituée la famille. Il est en effet plus fréquent d'observer une organisation communautaire dans les familles dont l'enfant est le fruit du désir des deux membres du couple que dans les familles où il a été conçu dans le cadre d'une autre union. En ce sens, les résultats sont à rapprocher de ceux des recherches conduites sur les finances conjugales dans les familles recomposées après

divorce. Dans ces familles où l'enfant a été conçu dans le cadre d'une autre union, comme dans celles où un couple de femmes a eu recours à un donneur connu, l'autonomie matérielle au sein du couple est davantage valorisée. En revanche, lorsque les tiers procréateurs sont à distance du couple parental, ou lorsque, par exemple, celui-ci a eu recours à une IAD ou à une GPA à l'étranger ou encore à l'adoption (notamment chez les hommes), il est plus fréquent de constater une plus grande interdépendance financière. En un mot, une gestion communautaire des ressources au sein du couple paraît plus compatible avec la mise en œuvre d'un projet conjugal d'enfant. Ces différentes considérations mettent au jour les incidences, jusque chez les couples de même sexe, des représentations relatives à la parenté sur l'agencement et la gestion de leurs finances. Pour finir, et c'est la troisième particularité mise en évidence dans cette enquête, quels que soient le nombre d'enfants, la modalité d'arrivée de l'aîné, la nature du projet parental, l'ancienneté de la vie commune, les hommes de la population étudiée sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à adopter une organisation communautaire de la vie matérielle conjugale. La question se pose de savoir pourquoi et on ne peut écarter aucune explication. L'affirmation de soi en tant qu'homosexuel peut conduire au rejet des normes majoritaires incitant fortement à la vie conjugale et familiale ou, au contraire, à l'adhésion à ces mêmes normes, mais dans un cadre homoconjugal. Dans l'enquête, on a évidemment accès uniquement à cette seconde population. S'investir, lorsqu'on est homosexuel, dans un projet de couple, dans la constitution d'une famille, parce que cela accroît le risque de stigmatisation, relève bien d'une forte affirmation de soi, si bien que l'adhésion aux modèles conjugaux majoritaires peut être le signe d'une revendication identitaire. Ce mouvement est encore plus fort chez les hommes. L'une des explications des différences observées ici entre hommes et femmes quant à l'organisation de la vie matérielle du couple tient au coût social de la visibilité conjugale (et donc, ici, de l'orientation homosexuelle), différent pour les hommes et pour les femmes. Par ailleurs, dans un contexte social où les hommes gays se voient dénier au premier chef la faculté d'être parent et, en particulier, d'être père sans mère (alors que le désir d'enfant des femmes n'est pas contesté),

les hommes enquêtés ici ont un profil particulier. Ils doivent convaincre qu'ils peuvent offrir à un enfant un environnement conforme à l'idée qu'ils se font de la norme : un foyer fondé par un couple stable et pérenne (Gross, 2012 ; Tarnovski, 2010). Cela passe notamment par une forte institutionnalisation conjugale qui se traduit dans la reconnaissance juridique du couple, dans l'inscription dans un réseau de parenté (Gross et Courduriès, 2014), dans la constitution d'un patrimoine commun et dans une organisation conjugale de la vie domestique. Il faut aussi constater que le niveau des revenus masculins permet plus souvent aux couples gays d'acquérir des biens immobiliers.

Les sciences sociales ont par ailleurs montré que l'opprobre pesant sur l'homosexualité féminine imposait d'abord son invisibilité (Tamagne, 2000 ; Chetcuti, 2010). Il est possible que les choix d'organisation matérielle de leur vie conjugale traduisent les réticences, pour un certain nombre de lesbiennes, à adopter le modèle conjugal, majoritaire dans la société française, qui valorise une forte mutualisation. Il est évident que les niveaux moindres des revenus féminins ont un impact défavorable sur la constitution d'un patrimoine conjugal. Il se peut aussi que se transmette parmi les femmes, fussent-elles lesbiennes, une association entre domination masculine et manque d'autonomie dans le couple. L'homoparentalité, en particulier dans sa forme la plus inédite, celle d'un couple d'hommes ou de femmes qui deviennent parents d'un enfant dont ils ont souhaité et organisé la venue au monde, est une réalité neuve dans la constellation des familles contemporaines. À cette nouveauté sociale s'ajoute l'évolution, toujours en cours, de l'encadrement légal de ces familles. Les travaux sociologiques et anthropologiques s'intéressant à ces familles, en apparence nombreux, doivent en réalité se développer encore et s'intensifier. D'autres recherches sont à mener, sur la base de données quantitatives et qualitatives, tant sur l'organisation matérielle et financière que sur les autres champs de la vie familiale tels que la prise en charge des tâches parentales, la manière dont sont assurées les fonctions parentales ou encore l'insertion dans l'entourage et les réseaux de parenté. Ces analyses sur une population statistiquement minoritaire permettraient d'éclairer les enjeux à l'œuvre dans toutes les familles.

- Babès M., Bigot R., Hoibian S., 2012, Propriétaires, locataires : une nouvelle ligne de fracture sociale, *Consommation et modes de vie*, n° 248, p. 1-4.
- Belleau H., Henchoz C. (dir.), 2008, *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan.
- Belleau H., Martial A. (dir.), 2011, *Aimer et compter ? Droits et pratiques des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales* (France, Belgique, Suisse et Québec), Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Blumstein P., Schwartz P., 1983, *American couples. Money, work, sex*. New York, W. Morrow & Co.
- Buisson G., Lapinte A., 2013, Le couple dans tous ses états. Non-cohabitation, couples de même sexe, pacs, *Insee Première*, n°1435.
- Burns M., Burgoyne C. B., Clarke V., 2008, Financial affairs ? Money management in same-sex relationships, *The Journal of Socio-Economics*, n° 37, p. 481-401.
- Burgoyne C. B., Morison V., 1997, Money in remarriage: Keeping things simple – and separate, *The Sociological Review*, vol. 45, n° 3, p. 363-395.
- Cadoret A., 2002, *Des parents comme les autres. Homosexualité et parenté*, Paris, Odile Jacob.
- Carrington C., 1999, *No place like home: Relationships and family life among lesbians and gay men*, Chicago, University of Chicago Press.
- Chetcuti N., 2010, *Se dire lesbienne*. Paris, Payot, collection Essais.
- Costechaire C., 2008, Les « parcours homosexuels » et conjugaux au sein d'une population lesbienne, *Enfances Familles Générations*, n° 9, p. 19-35.
- Courduriès J., 2011, *Être en couple (gay). Conjugalité et homosexualité masculine en France*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, collection Sexualités.
- Courduriès J., 2008, L'argent chez les couples gays, in Belleau H., Henchoz C. (dir.) *L'Usage de l'argent dans les couples : pratiques et perceptions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan, collection Questions sociologiques, p. 259-295.
- Courduriès J., 2007, Conjugalité et prévention du sida chez les gays, in Bozon M., Doré V. (dir.) *Sexualité, relations et prévention chez les homosexuels masculins. Un nouveau rapport au risque*, Paris, Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales, collection Sciences sociales et sida, p. 45-55.
- Descoutures V., 2010, *Les mères lesbiennes*, Paris, Presses universitaires de France, collection Partage du savoir.
- Dunne G. A., 1997, *Lesbian lifestyles: Women's work and the politics of sexuality*, London, Macmillan.
- Elizabeth V., 2001, Managing money, managing coupledom: a critical examination of cohabitants money management practices, *The Sociological Review*, vol. 49, n° 3, p. 379-411.
- Gratton E., 2008, *L'homoparentalité au masculin*, Paris, Presses universitaires de France.
- Gross M., 2012, *Choisir la paternité gay*, Ramonville-Saint-Agne, Érès.
- Gross M., 2009, Les grands-parents dans les familles homoparentales entre lien biologique et lien social, *Politiques sociales et familiales*, n° 97, p. 41-50.
- Gross M., Courduriès J., 2014, Logiques conjugales et liens de parenté dans les familles homoparentales, *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 1, n° 52, p. 71-89.
- Gross M., Courduriès J., Federico A. (de), 2014, Le recours à l'AMP dans les familles homoparentales : état des lieux. Résultats d'une enquête menée en 2012, *Socio-logos*, n° 9.

- Henchoz C., 2008, *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Paris, L'Harmattan, collection Questions sociologiques.
- Herbrand C., 2008, *Les normes familiales à l'épreuve du droit et des pratiques : analyse de la parenté sociale et de la pluriparentalité homosexuelle*, thèse de doctorat en sociologie et anthropologie, Université libre de Bruxelles.
- Herbrand C., 2014, Les rendre grands-parents : l'enjeu des relations intergénérationnelles au sein des coparentalités gaies et lesbiennes, in Courduriès J., Fine A. (dir.), *Homosexualité et parenté*, Armand Colin, p. 175-188.
- Kaufmann J.-C., 1992, *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan.
- Le Gall D., Martin C., 1990, Aimer sans compter ? Recomposition familiale et types d'échange, *Dialogue*, n° 109, p. 70-81.
- Lewin E., 2009, *Gay fatherhood. Narratives of family and citizenship in America*, Chicago, University of Chicago Press.
- Lewin E., 1993, *Lesbian mothers. Accounts of gender in American culture*, Ithaca/London, Cornell University Press
- Martial A., 2009, *La valeur des liens. Hommes, femmes et transactions familiales*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- Martial A., 2005, Comment rester liés ? Les comptes des familles recomposées, *Terrain*, n° 45, p. 67-82.
- Martial A., 2003, *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées*, Paris, éditions MSH.
- Martial A., 2002, L'argent dans les familles recomposées après divorce, *Dossiers d'étude*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 29.
- McWhirter D., Mattison A. M., 1984, *The male couple: how relationships develop*, New Jersey, Prentice Hall.
- Nyman C., 2003, The social nature of money: meanings of money in swedish families, *Women's studies international forum*, vol. 26, n° 1, p. 79-94.
- Pahl J., 1989, *Money and marriage*, New York, St Martin's Press.
- Ponthieux S., 2012, La mise en commun des revenus dans les couples, *Insee première*, n° 1409.
- Roy D., 2005, « Tout ce qui est à toi est à moi ? ». Mise en commun des revenus et transfert d'argent dans le couple, *Terrain*, n° 45, p. 41-52.
- Singly F. (de), 1987, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Presses universitaires de France.
- Tamagne F., 2000, *Histoire de l'homosexualité en Europe, Berlin, Londres, Paris. 1919-1939*, Paris, Le Seuil.
- Tarnovski F. L., 2010, *Être père et homosexuel dans la France contemporaine*, thèse d'anthropologie sociale, Toulouse, éditions de l'EHESS, sous la direction d'Agnès Fine.
- Vogler C., 1998, Money in the household: some underlying issues of power, *The Sociological Review*, vol. 46, n° 4, p. 687-708.
- Vogler C., Brockmann M., Wiggins R. D., 2008, Managing money in new heterosexual forms of intimate relationships, *Journal of Socio-Economics*, n° 37, p. 552-576.
- Weeks J., Heaphy B., Donovan C., 2001, *Same sex Intimacies: Families of choice and other life experiments*, London, Routledge.
- Zelizer V., 1994, *The social meaning of money* [La signification sociale de l'argent, Christian Cler (trad.), Paris Le Seuil, collection Liber, 2005].

Tableau 1 – Caractéristiques de l'échantillon de l'enquête Fonctionnement des familles homoparentales 2012

Âge	Femmes		Hommes		Ensemble	
	462	74 %	162	26 %	624	
	Moyenne = 35,80		Moyenne = 40,98		Moyenne = 37,14	
Moins de 27 ans	39	8 %	5	3 %	44	7 %
De 27 à 35 ans	194	42 %	34	21 %	228	37 %
De 36 à 44 ans	184	40 %	73	45 %	257	41 %
De 45 à 53 ans	42	9 %	37	23 %	79	13 %
De 54 à 62 ans	1	0,2 %	10	6 %	11	2 %
Plus de 63 ans	2	0,4 %	3	2 %	5	0,8 %
p=<1e-005 ;khi2=65,22 ;ddl=5(TS)						
Niveau de diplôme						
< Baccalauréat	24	5 %	3	2 %	27	4 %
Baccalauréat (bac)	41	9 %	9	6 %	50	8 %
Bac + 1 à bac + 2	83	18 %	25	15 %	108	17 %
Bac + 3 à bac + 5	240	52 %	69	43 %	309	50 %
> Bac + 5	74	16 %	56	35 %	130	21 %
p=0,00004 ;KHi2=27,62 ;ddl=5(TS)						
Commune de résidence						
Moins de 2 000 habitants	71	15 %	20	12 %	91	15 %
De 2 000 à 10 000 habitants	82	18 %	29	18 %	111	18 %
De 10 000 à 50 000 habitants	105	23 %	27	17 %	132	21 %
De 50 000 à 100 000 habitants	57	12 %	13	8 %	70	11 %
De 100 000 à 200 000 habitants	35	8 %	13	8 %	48	8 %
Plus de 200 000 habitants	112	24 %	60	37 %	172	28 %
p=0,03508 ;khi2=11,98 ;ddl=5(S)						
Revenu mensuel individuel						
Moins de 1 000 euros	47	10 %	7	4 %	54	9 %
Entre 1 000 et 2 000 euros	211	46 %	40	25 %	251	40 %
Entre 2 000 et 3 000 euros	114	25 %	46	28 %	160	26 %
Entre 3 000 et 4 000 euros	59	13 %	18	11 %	77	12 %
Plus de 4 000 euros	31	7 %	51	31 %	82	13 %
p=<1e-005 ;KHi2=74,79 ;ddl=4(TS)						
Écart de revenus dans le couple						
Pas d'écart	185	40 %	53	33 %	238	38 %
1 000 euros	193	41 %	57	35 %	250	40 %
2 000 euros	58	13 %	30	19 %	88	14 %
3 000 euros et plus	26	6 %	22	14 %	48	8 %
p=0,00120 ;KHi2=15,88 ;ddl=3(TS)						
Biactifs	422	91 %	149	92 %	571	92 %
Un actif et un non actif ⁽¹⁾	36	8 %	10	6 %	46	7 %
Deux non actifs	2	1 %	3	2 %	7	1 %
Professions						
Cadre de la Fonction publique. Profession intellectuelle et artistique	87	19 %	41	25 %	128	21 %
Cadre d'entreprise	71	15 %	49	30 %	120	19 %
Profession intermédiaire de l'enseignement, la santé, de la Fonction publique et assimilée	81	18 %	12	7 %	93	15 %
Employé de la Fonction publique	55	12 %	6	4 %	61	10 %
Profession libérale et assimilé	42	9 %	17	10 %	59	9 %
Technicien	14	3 %	8	5 %	22	4 %
... autres ⁽²⁾	112	27 %	29	18 %	141	22 %

Les résultats significatifs sont indiqués en violet et gras.

(1) Dans la catégorie non actifs, figurent les étudiants, les personnes en formation et les retraité-e-s ou autres ; dans la catégorie actifs, les personnes en activité professionnelle, en congé (maternité, paternité, parental, maladie), et en recherche d'emploi.

(2) Pour ne pas alourdir le tableau, seules les professions et catégories socioprofessionnelles regroupant le plus grand nombre de participants ont été gardées et ont été regroupées dans la catégorie « autres » toutes les autres.

Lecture : les femmes sont significativement (au sens du khi2) plus nombreuses (42 %) que les hommes (21 %) à se situer dans la tranche 27-35 ans. Les hommes sont significativement plus nombreux (31 %) que les femmes (7 %) à avoir un revenu individuel supérieur à 4 000 euros.

Les auteurs remercient Ainhoa de Federico pour son aide à la construction de ce tableau et d'une partie du tableau 2 ainsi que pour sa participation aux versions précédentes de cet article.

Tableau 2 – Type d'organisation adoptée par les couples au regard de leurs caractéristiques socioéconomiques

	Propriétaires ensemble du logement	Propriétaires ensemble d'un bien immobilier autre que le logement	Mise en commun totale ou partielle	L'un intervient dans les finances de l'autre
Sexe	% (nombre)	% (nombre)	% (nombre)	% (nombre)
Ensemble 624	44 % (272)	14 % (88)	67 % (419)	36 % (222)
Femmes (74 %, 462)	42 % (198)	14 % (65)	66 % (306)	35 % (164)
Hommes (26 %, 162)	48 % (77)	14 % (23)	70 % (113)	36 % (58)
Statut du couple				
Pacsés (64 %, 397)	56 % (223)	18 % (72)	83 % (329)	39 % (157)
Femmes (66 %, 304)	54 % (164)	18 % (55)	82 % (249)	39 % (118)
Hommes (57 %, 93)	63 % (59)	18 % (17)	86 % (80)	42 % (39)
Non pacsés (36 %, 227)	22 % (49)	7 % (16)	40 % (90)	29 % (65)
Femmes (34 %, 158)	20 % (31)	6 % (10)	36 % (57)	29 % (46)
Hommes (43 %, 69)	26 % (18)	9 % (6)	48 % (33)	28 % (19)
Ancienneté vie commune				
Femmes				
Inférieur à 5 ans (38 %, 174)	24 % (42)	6 % (11)	52 % (91)	34 % (59)
5 à 10 ans (37 %, 171)	52 % (89)	13 % (23)	73 % (125)	32 % (55)
10 à 20 ans (19 %, 90)	62 % (56)	30 % (27)	88 % (79)	48 % (43)
Plus de 20 ans (2 %, 11)	73 % (8)	36 % (4)	91 % (10)	55 % (6)
		<i>P=0,000001 ;khi2=37,67 ;ddl=6(TS)</i>		<i>P=0,00238 ;khi2=20,36 ;ddl=6 (TS)</i>
Hommes				
Inférieur à 5 ans (19 %, 51)	16 % (9)	6 % (3)	36 % (20)	27 % (14)
5 à 10 ans (38 %, 62)	49 % (32)	11 % (7)	69 % (45)	39 % (24)
10 à 20 ans (22 %, 36)	71 % (37)	31 % (11)	94 % (49)	47 % (17)
Plus de 20 ans (3 %, 5)	75 % (6)	40 % (2)	88 % (7)	60 % (3)
		<i>P=0,01764 ;khi2=15,36 ;ddl=6(S)</i>		
Modalités familiales				
Femmes				
Familles <i>de novo</i> ⁽¹⁾ (74 %, 342)	49 % (166)	15 % (52)	75 % (255)	38 % (130)
Familles recomposées (26 %, 120)	24 % (29)	11 % (13)	43 % (51)	28 % (34)
	<i>P=0,000002 ;khi2=26,25 ;ddl=2(TS)</i>		<i>P<1e-005 ;khi2=40,83 ;ddl=1(TS)</i>	
Hommes				
Familles <i>de novo</i> (66 %, 107)	56 % (60)	16 % (17)	82 % (88)	40 % (43)
Familles recomposées (34 %, 55)	31 % (17)	11 % (6)	45 % (25)	27 % (15)
	<i>P=0,00962 ;khi2=9,29 ;ddl=2(TS)</i>		<i>P=0,000001 ;khi2=23,30 ;ddl=1 (TS)</i>	
Taille de la commune				
Femmes				
Moins de 2 000 habitants (15 %, 71)	55 % (39)	18 % (13)	75 % (53)	48 % (34)
De 2 000 à 10 000 h. (18 %, 82)	49 % (40)	15 % (12)	74 % (61)	39 % (32)
De 10 000 à 50 000 h. (23 %, 105)	38 % (40)	11 % (12)	58 % (61)	39 % (41)
De 50 000 à 100 000 h. (12 %, 57)	47 % (27)	9 % (5)	67 % (38)	19 % (11)
De 100 000 à 200 000 h. (8 %, 35)	43 % (15)	17 % (6)	51 % (18)	29 % (10)
Plus de 200 000 h. (24 %, 112)	30 % (34)	15 % (17)	67 % (75)	32 % (36)
	<i>P=0,009 ;khi2=23,5 ;ddl=10(TS)</i>			<i>P=0,01836 ;khi2=13,6 ;ddl=5(S)</i>
Hommes				
Moins de 2 000 habitants (12 %, 20)	70 % (14)	10 % (2)	70 % (14)	50 % (10)
De 2 000 à 10 000 h. (18 %, 29)	48 % (11)	10 % (3)	66 % (19)	41 % (1)
De 10 000 à 50 000 h. (17 %, 27)	59 % (16)	15 % (4)	78 % (21)	33 % (9)
De 50 000 à 100 000 h. (8 %, 13)	54 % (7)	15 % (2)	69 % (9)	31 % (4)
De 100 000 à 200 000 h. (8 %, 13)	31 % (4)	8 % (1)	62 % (8)	23 % (3)
Plus de 200 000 h. (37 %, 60)	37 % (22)	18 % (11)	70 % (42)	33 % (20)
Diplômes				
Femmes				
Bac + 3 et plus (68 %, 314)	47 % (149)	15 % (47)	71 % (224)	36 % (114)
Bac et bac + ou 2 (27 %, 124)	34 % (42)	14 % (18)	59 % (73)	33 % (41)
BEP, CAP (4 %, 18)	6 % (1)	0	28 % (5)	44 % (8)
Brevet des collèges (1 %, 6)	50 % (3)	0	67 % (4)	17 % (1)
Hommes				
Bac + 3 et plus (77 %, 125)	49 % (61)	14 % (17)	71 % (89)	34 % (43)
Bac et bac + 1 ou 2 (21 %, 34)	44 % (15)	18 % (6)	71 % (24)	40 % (13)
BEP, CAP (2 %, 3)	33 % (1)	0 % (0)	67 % (2)	67 % (2)
Revenus du foyer ⁽²⁾				
Femmes				
Revenus très faibles (2 %, 9)	0 %	0 %	11 % (1)	33 % (3)
Revenus faibles (41 %, 187)	34 % (63)	10 % (19)	62 % (116)	39 % (72)
Revenus moyens (24 %, 112)	54 % (60)	16 % (18)	70 % (78)	41 % (46)
Revenus élevés (24 %, 109)	47 % (51)	20 % (22)	70 % (76)	28 % (31)
Revenus très élevés (9 %, 43)	47 % (20)	14 % (6)	79 % (34)	28 % (12)
		<i>P=0,109 ;khi2=7,55 ;ddl=4(PS)</i>		
Hommes				
Revenus très faibles (1 %, 2)	0 %	0 %	50 % (1)	50 % (1)
Revenus faibles (18 %, 29)	48 % (14)	3 % (1)	52 % (15)	48 % (14)
Revenus moyens (16 %, 26)	35 % (9)	0 %	62 % (16)	42 % (11)
Revenus élevés (34 %, 54)	46 % (25)	24 % (13)	78 % (42)	33 % (18)
Revenus très élevés (30 %, 49)	59 % (29)	18 % (9)	80 % (39)	29 % (14)
		<i>P=0,0154 ;khi2=12,27 ;ddl=4(s)</i>		

Les résultats significatifs au seuil de 5 % sont en violet et gras.

(1) On entend par « famille de novo », celles où l'ainé des enfants a été conçu dans le cadre conjugal actuel, et par « familles recomposées » celles pour lesquelles un enfant au moins n'est pas né dans le cadre conjugal actuel. (2) En ce qui concerne les revenus du foyer, les échelons ont été obtenus en additionnant l'échelle de revenus de chacun des partenaires. L'échelle était la suivante : moins de 1 000 €, entre 1 000 et 2 000 €, entre 2 000 et 3 000 €, entre 3 000 et 4 000 €, plus de 4 000 €. Ainsi, l'échelon combiné 4 correspond à l'échelon 1 (moins de 1 000 €) + l'échelon 3 (entre 2 000 et 3 000 €) ou bien l'échelon 2 (entre 1 000 et 2 000 €) + l'échelon 2 ou encore l'échelon 3 + l'échelon 1, ce qui donne un intervalle compris entre 2 000 et 4 000 € pour le foyer. Les approximations obtenues pour chacun des échelons combinés sont les suivantes : échelon 2, moins de 2 000 € ; échelon 3, entre 1 000 € et 3 000 € ; échelon 4, entre 2 000 € et 4 000 €, échelon 5, entre 3 000 € et 5 000 € ; échelon 6, entre 4 000 € et 6 000 € ; échelon 7, entre 5 000 € et 7 000 € ; échelon 8, de 6 000 € jusqu'à 8 000 € ; échelon 9, entre 7 000 € et supérieur à 8 000 € ; échelon 10, supérieur à 8 000 €. Pour plus de clarté et parce que les résultats sont plus parlants, les niveaux de revenus du foyer ont été regroupés en cinq groupes : revenus très faibles (échelon 2), revenus faibles (échelons 3 et 4), revenus moyens (échelon 5), revenus élevés (échelons 6 et 7), revenus très élevés (échelons 8, 9 et 10).

Lecture : les femmes qui ont une vie commune datant de dix à vingt ans sont significativement plus nombreuses que les autres à être propriétaires ensemble d'un bien immobilier autre que leur logement (30 %, 27) ; 49 % des hommes ayant fondé une famille *de novo* sont propriétaires ensemble de leur logement. Ils sont significativement plus nombreux que ceux vivant au sein d'une famille recomposée à être propriétaires ensemble de leur logement.

Tableau 3 – Familles *de novo*, reconstitutions familiales, compte joint et gestion des finances

	Pas de compte joint	Compte joint	Intervention de l'un-e dans les comptes de l'autre	Chacun-e gère ses comptes
Ensemble				
<i>De novo</i> (342)	24 %	76 %	39 %	61 %
Recomposées (120)	57 %	43 %	28 %	72 %
Femmes				
<i>De novo</i> (342)	25 %	75 %	38 %	62 %
Recomposées (120)	58 %	43 %	28 %	72 %
Hommes				
<i>De novo</i> (342)	18 %	82 %	40 %	60 %
Recomposées (120)	55 %	45 %	27 %	73 %

Lecture : 25 % des 342 couples de femmes ayant fondé une famille *de novo* n'ont pas de compte joint.

Tableau 4 – Organisation financière selon qu'il y a ou non versement d'une pension alimentaire pour un enfant né d'une autre union

	Pas de compte joint	Chacun gère ses comptes
Ensemble		
Pas de contribution pour un enfant né d'une autre union (539)	29 %	63 %
Contribution pour au moins un enfant né d'une autre union (85)	56 %	74 %
Femmes		
Pas de contribution pour un enfant né d'une autre union (414)	31 %	63 %
Contribution pour au moins un enfant né d'une autre union (48)	54 %	79 %
Hommes		
Pas de contribution pour un enfant né d'une autre union (125)	22 %	63 %
Contribution pour au moins un enfant né d'une autre union (37)	59 %	68 %

Lecture : 54 % des 48 femmes qui versent une pension alimentaire déclarent ne pas posséder de compte joint avec leur partenaire.

Tableau 5 – Modalités familiales et logiques conjugales

Modalités	Compte joint	Intervention dans les finances l'un-e de l'autre	Propriétaire ensemble du logement	Propriétaire ensemble autre bien
Hommes				
Union antérieure (64)	50 % (32)	31 % (20)	36 % (23)	13 % (8)
Coparentalité (26)	81 % (21)	35 % (9)	62 % (16)	19 % (5)
Gestation pour autrui (31)	84 % (26)	32 % (10)	52 % (16)	16 % (5)
Adoption (18)	94 % (17)	28 % (5)	44 % (8)	17 % (3)
	<i>P=0,0006 ; khi2=21,68 ; ddl=5(TS)</i>			
Femmes				
Union antérieure (102)	46 % (47)	32 % (18)	24 % (24)	13 % (13)
Coparentalité (32)	75 % (24)	13 % (4)	53 % (17)	13 % (4)
Insémination artificielle avec don de sperme (208)	79 % (169)	41 % (85)	58 % (121)	15 % (32)
Donneur connu (55)	62 % (34)	44 % (24)	31 % (17)	22 % (12)
Adoption (8)	38 % (3)	25 % (2)	25 % (2)	13 % (1)
	<i>P=<1e005 ; khi2=39,98 ; ddl=5 (TS)</i>	<i>P=0,02995 ; khi2=13,97 ; ddl=6 (S)</i>	<i>P=0,000002 ; khi2=45,76 ; ddl=10 (TS)</i>	

Lecture : les couples de femmes qui ont eu recours à une insémination artificielle avec don de sperme (IAD) et celles qui ont eu recours à un donneur connu sont significativement (au sens du khi2) plus nombreux à posséder un compte joint. C'est le cas de 79 % des premières et de 62 % des secondes. Les partenaires des couples de femmes qui ont eu recours à une IAD sont aussi significativement plus nombreuses à intervenir dans les comptes l'un-e de l'autre ou à être propriétaire ensemble de leur logement.

Source de l'ensemble des tableaux : Enquête Fonctionnement des familles homoparentales, 2012.